



Richelieu Gestion

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation Exercice 2021

Les frais d'intermédiation ayant représenté pour l'exercice 2021 un montant supérieur à 500 000 euros, Richelieu Gestion a établi le présent compte rendu afin de préciser les conditions dans lesquelles elle a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, conformément à l'article 321-122 du règlement général de l'AMF.

Les frais d'intermédiation sont les frais toutes taxes comprises, perçus par les intermédiaires qui fournissent :

- le service de réception et de transmission d'ordres, et le service d'exécution d'ordres pour le compte de tiers ;
- les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Conditions de recours pour l'exercice 2021 à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

Richelieu Gestion a eu recours à des services de recherche externes afin de l'aider dans l'identification des meilleures opportunités d'investissement pour sa gestion. Ces services comprennent notamment les travaux d'analyse financière, l'organisation de rencontres avec le management de sociétés cotées et la mise en relation de ses gérants avec d'autres spécialistes.

Pour la gestion collective, Richelieu Gestion a mis en place des accords de commission partagée aux termes desquels l'intermédiaire (broker) reverse une partie des courtages à un tiers au titre d'un quelconque service d'aide à la décision d'investissement. Lors qu'au terme de l'exercice le solde de CSA n'a pas été consommé, il est reporté sur l'exercice suivant.

Toutefois, Richelieu Gestion n'a pas systématiquement recours à des intermédiaires rémunérés spécifiquement pour leur activité de recherche. En conséquence, une partie de la recherche dont Richelieu Gestion a bénéficié n'a pas fait l'objet d'une facturation indépendante par chacun des intermédiaires.

Ainsi, des intermédiaires qui interviennent pour exécuter les ordres contribuent également à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres par le biais d'analyses qu'ils fournissent sur les émetteurs.

Pour la gestion privée, Richelieu Gestion paye directement la recherche sans la refacturer aux clients.

Clé de répartition constatée pour l'année 2021

Le périmètre retenu concerne les frais d'intermédiation prélevés lors des transactions sur actions, ETF et obligations effectuées **par la gestion collective**.

La répartition des frais d'intermédiation entre l'exécution et la recherche au titre de 2021, est la suivante :

- 1- Les frais d'intermédiation relatifs **au service d'exécution d'ordres** ont représenté 40% du montant total des frais d'intermédiation.
- 2- Les frais d'intermédiation relatifs **aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres** sur les actions ont représenté 60% du montant total des frais d'intermédiation.

Prévention des conflits d'intérêts dans le choix des prestataires

Richelieu Gestion a pris des dispositions pour prévenir les risques de conflits d'intérêts dans le choix des prestataires employés dans le cadre des services d'intermédiation. Les principales sont les suivantes :

- la sélection et l'évaluation des intermédiaires font l'objet de procédures formalisées et contrôlables,
- les procédures de sélection et d'évaluation des intermédiaires distinguent formellement les prestations de recherche et les prestations d'exécution des ordres, sont donc pris en compte les critères relatifs à la qualité de la recherche, de l'analyse et du conseil.
- Richelieu Gestion ne perçoit aucune rétrocession de frais de transaction de la part de ses intermédiaires.